

---

Rapport, présenté par Barère au nom du comité de salut public, sur les succès des armées des Ardennes, des Pyrénées Orientales et d'Italie, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

Bertrand Barrère de Vieuzac, Edouard Jean-Baptiste Milhaud, Pierre- Amable Auguste Soubrany de Benistant, Antoine Christophe Saliceti, Augustin Bon Joseph de Robespierre

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Barrère de Vieuzac Bertrand, Milhaud Edouard Jean-Baptiste, Soubrany de Benistant Pierre- Amable Auguste, Saliceti Antoine Christophe, Robespierre Augustin Bon Joseph de. Rapport, présenté par Barère au nom du comité de salut public, sur les succès des armées des Ardennes, des Pyrénées Orientales et d'Italie, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 461-465;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28569\\_t1\\_0461\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28569_t1_0461_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Ces deux dernières prises, faites par la même frégate appelée *l'Unité*, vous intéresseront davantage quand vous saurez que, par le succès de notre marine, des crimes ont été épargnés à l'Angleterre, des maux à l'humanité, et que la République y a gagné du fer, des fusils et de la poudre, c'est-à-dire tout ce qu'il faut, avec du courage républicain, pour vaincre l'or et l'orgueil des Anglais et des tyrans de l'Europe associés à leurs forfaits.

Les deux navires anglais, de deux cents tonneaux chacun, étaient armés pour la traite des noirs; le premier était chargé de fer, de fusils et de munitions; le second était chargé d'eau-de-vie.

Le premier est amené à Port-Malo; le second a subi la peine du crime qu'il recélait. Une de ces longues bières, qui traversait la mer, a été coulée bas par la frégate de la République, mais après avoir pris son chargement entier, qui consistait en eau-de-vie; l'équipage a été sauvé. Ainsi les Français ont substitué un acte d'humanité républicaine à un acte de barbarie nationale; ainsi, tandis que la représentation nationale proclame la liberté des noirs et affranchit l'espèce humaine, notre marine arrête les vaisseaux négriers, et punit l'avarice commerciale qui les charge de forfaits (1).

(On applaudit).

## PRISES FAITES SUR MER,

### *Entrées à Port-Malo.*

Un navire anglais de 200 tonneaux, armé pour la traite de noirs, et dont le chargement consiste en fer, fusils et 15 barils de poudre.

Cette prise faite par la frégate de la République *l'Unité*.

Un *idem*, destiné à la traite des hommes noirs, coulé à fond par la même frégate, après avoir pris son chargement, qui consistait en eau-de-vie, et l'équipage.

### *Prises entrées à Brest.*

Un bâtiment de 200 tonneaux, chargé de toiles fines, laines et verres en planche, allant à Bilbao.

Trois autres prises sont à la vue de ce port.

### *Prises entrées à Brest.*

Un bâtiment anglais de 300 tonneaux, chargé, pour la Barbade, de salaison et de bière.

Nous apprenons de Jean-Bon-St.-André, du 3 floréal, à Brest, qu'un vaisseau de ligne de la République a pris une frégate anglaise.

Lettre du ministre de la marine qui annonce les prises ci-dessus :

Riousse, sous-chef de la marine d'Antibes écrit qu'un vaisseau de ligne anglais vient de périr par le feu (2).

(1) *Mon.*, XX, 331; *J. Sablier*, n° 1287; *M.U.*, XXXIX, 155; *Mess. soir*, n° 619; *Feuille Rép.*, n° 300; *C. Eg.*, n° 619, p. 227; *S. Culottes*, n° 438; *Ann. patr.*, n° 483.

(2) *P.V.*, XXXVI, 198. *B<sup>in</sup>*, 9 flor.; *C. Univ.*, 10 et 11 flor.; *Débats*, n° 587, p. 133; *Rép.*, n° 130; *Broch.* in 8°, 16 p., imprimée par ordre de la Conv. (AD XVIII C 304).

[*Antibes*, 28 germ. II] (1).

« Il n'y a pas de doute qu'un vaisseau a péri en mer par le feu; les débris dont la mer était couverte, la chaloupe, construction anglaise, trouvée par un capitaine génois, et la roue du gouvernail également trouvée par un bâtiment français, viennent à l'appui de cette opinion, et ont fait présumer que ledit vaisseau était anglais ».

RIOUSSE.

## 62

Sur terre, ajoute le rapporteur [BARÈRE], des succès d'un autre genre annoncent la vigueur de la campagne actuelle (2).

Tandis que l'armée formidable du Nord prépare des châtiments trop mérités à la tyrannique et dévorante maison d'Autriche, l'armée des Ardennes, moins importante sans doute, mais aussi courageuse et aussi républicaine, se bat tous les jours; elle a tué à l'ennemi douze cents esclaves, et le projet de vaincre est attaché constamment aux baïonnettes de ces braves soldats.

Voici la lettre du général en chef de cette armée (3).

### a) ARMÉE DES ARDENNES

*Lettre du Général en chef, au Comité de salut public; Vedette-Républicaine, 6 flor II.*

D'après une lettre que je viens de recevoir du général Ferrand, par laquelle il me marque que toute la ligne de l'armée du nord doit attaquer sur tous les points, ainsi que la division de Maubeuge-sur-Sambre, et l'invitation qu'il me fait de faire une attaque sur Beaumont, demain une de mes divisions l'effectuera et passera la gorge de Silenrieux : tout se prépare au succès. Depuis trois jours que nous campons sur les hauteurs de Daussois, nous combattons continuellement l'ennemi, et douze cents d'entr'eux ont déjà mordu la poussière; dans les différentes attaques, nous avons perdu fort peu de nos frères : l'intrépidité est l'égide du républicain.

Aussitôt après l'exécution de ce que je vous annonce, j'espère vous rendre compte de la réussite. Un convoi d'artillerie arrivé très-à-propos sera de la partie.

Un déserteur qui s'est présenté aux postes de l'avant garde, et qui arrive à l'instant, annonce que l'ennemi a porté à la gauche de Beaumont 8 compagnies d'infanterie et 400 hussards; ils se sont joints à 3,000 hommes et 600 cavaliers qui campent à la droite. Ce sont de nouveaux ennemis à combattre, conséquemment un nouveau triomphe pour la liberté. Tout se prépare pour que le 7 Floréal voie

(1) *Mon.*, XX, 332; *J. Mont.*, n° 168; *J. Lois*, n° 578; *Ann. rép. fr.*, n° 151; *Broch.* in 8°, 16 p., imprimé par ordre de la Conv. (AD XVIII C 304), sous le titre : Rapport sur les nouvelles des armées fait au nom du C. de S.P. par Barère.

(2) *P.V.*, XXXVI, 199-208.

(3) *Mon.*, XX, 332.

l'anéantissement de la tyrannie, et l'affermissement de la puissance républicaine.

La commission de l'organisation des mouvements de l'armée de terre m'annonce des chevaux d'artillerie; en attendant, nous doublerons d'efforts avec la baïonnette. S. et F.»

CHARBONNIER (1).

BARERE: Dans le Midi les armées ont mis à l'ordre du jour la victoire et les vertus républicaines, comme les législateurs y ont mis la justice et la probité.

L'Espagnol, ce peuple qui n'a de grandeur que dans quelques pages de son histoire et qui est le plus ignare et le plus ignorant de l'Europe, avait seul obtenu des succès constants dans la campagne dernière; il déshonorait par sa présence et ses perfidies les Pyrénées-Orientales, que l'armée de Toulon et les détachements tirés de l'armée des Pyrénées-Occidentales ont juré de restituer à la République. Déjà lorsque, le 16 pluviôse, on se battait avec énergie du côté de Saint-Jean-de-Luz, et que la Convention opposait à l'orient des montagnes ce qui se passait à l'occident, les représentants du peuple Soubrany et Milhaud et le général Dugommier répondirent en présence des soldats: « C'est une lettre de change que la Convention tire sur nous; nous l'acceptons au nom de la République ». Déjà ils commencent à l'acquitter. Voici les nouvelles reçues hier dans la nuit; l'une est de Dagobert, l'autre est écrite par les représentants du peuple (2).

#### b) ARMÉE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

##### *Lettre du gal Dagobert aux repr. près de cette armée*

Au bivouac, sous les murs d'Urgel; 21 germ. II.

« Citoyens représentans,

» Vous avez été informés de l'avantage signalé que nous avons remporté sur les Espagnols à la position, pour ainsi dire, inexpugnable de Monteilla. Je me suis tellement harrassé en montant la montagne où tomboit beaucoup de neige, que je passai la nuit dans une fièvre inexprimable, mal de tête et mal de reins. Je ne laissai pas néanmoins d'aller déployer l'armée sous le mur d'Urgel. La ville est dans un fond et est dominée par un fort et par une citadelle. Si j'avois fait mon attaque de jour, il m'en auroit pu coûter cher; je fis donc mon attaque de nuit, et je m'emparai facilement de la ville. Ils avoient encore augmenté la difficulté de parvenir jusqu'à eux, en coupant le pont qui sépare la ville des forts. Il nous fut assuré que l'ennemi avoit seize pièces de vingt-quatre, six mortiers de douze pouces, sans parler des autres pièces d'un moindre calibre. Il falloit tâcher de sortir avant que le canon de la citadelle pût nous découvrir. Les soldats ont fait enlever trois à quatre cents charges de bled et de vin, des balles d'étoffes. Le matin, il me vint une députation me parler d'empêcher qu'on mît le feu. Je leur dis que, malgré les puis-

santes raisons que j'avois de m'y déterminer, je leur présentais les moyens de s'en affranchir; c'étoit de faire payer au trésor de la République 100,000 liv.

» Si ma santé ne va pas mieux, je prendrai le parti de me replier sur Puy-Cerda, où j'attendrai les troupes que doit me donner le général Dugommier; d'autant que mon projet n'est pas de m'emparer de la citadelle d'Urgel, ce qui ne me paroît guère possible, étant dénué de grosse artillerie, et le pont de communication ayant été coupé. S. et F.»

DAGOBERT.

P.c.c. : SOUBRANY, MILHAUD.

Les lignes dans lesquelles Dagobert traçoit ainsi les succès des soldats qu'il commandoit, dit le rapporteur [BARERE], ont été comme le chant du cigne.

Le général est mort au milieu du triomphe qu'il avoit préparé.

La salle retentit d'un cri de douleur universel.

##### *Lettre des représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, au Comité de salut public*

« Citoyens collègues,

» La mort vient de nous enlever le brave général Dagobert, au moment où il moissonnait de nouveaux lauriers. Après avoir conquis à la République toute la Cerdagne Espagnole, et poussé l'ennemi bien avant dans son territoire, il s'est trouvé atteint d'une fièvre violente qui avoit pour cause les fatigues auxquelles on ne peut résister dans un âge avancé.

Vous verrez dans la lettre qu'il nous écrivit le 21 germinal, qu'il étoit déjà maître d'Urgel; il nous envoya la clef que nous gardons pour y rentrer. Les républicains y ont pris plus de 400 charges de bled, une grande quantité de bestiaux, des fourrages, des vivres en abondance et 7 pièces de canon; ils ont fait beaucoup de prisonniers et n'ont perdu que 7 hommes. Ne pouvant aller plus avant, parce que l'ennemi avoit rompu le pont qui sépare la ville du château. Dagobert fit sa retraite sur Montelier, et de là il se fit porter dans une litière à Puy-Cerda, où il est mort le 29 germinal. Sa franchise, son courage héroïque, sa confiance, sa fermeté dans les momens critiques, et des talens acquis par 40 années de service, le font regretter de toute l'armée, qu'il avoit toujours conduite, à la victoire; et nous pouvons dire avec vérité, qu'il est encore le seul général mort dans un pays qu'il a conquis à la liberté, qu'il a défendu par son courage, après avoir terrassé ses ennemis intérieurs et confondu la calomnie. La division qu'il commandoit nous a témoigné le désir de faire transférer ses cendres à Mont-Libre, jusqu'à ce que la Convention nationale en ait autrement disposé.

Nous envoyons le général Doppet à sa place, pour exécuter de point en point les vues du Comité de salut public. Chaque jour il y a quelques affaires aux avant-postes, toujours au grand avantage des Républicains. Dans une des dernières, l'ennemi a eu 30 cavaliers de tués et 14 chevaux pris; nous n'avons eu que quelques blessés. Dans une autre, une cinquan-

(1) P.V., XXXVI, 200. Vedette-Républicaine : Philippeville, Belgique.

(2) Mon., XX, 333.

taine d'hommes du premier régiment de hussards (ci-devant Bernichy) passent le Tech, attaquent des postes ennemis, au moins de 300 hommes, en tuent une cinquantaine et ramènent 25 prisonniers tous écharpés; nous n'avons eu que 2 chevaux de tués. Ici nous devons vous rapporter un trait qui honore la valeur des Français. Un fusilier voyant les Espagnols massacrés par nos hussards, s'écrie : Je vais leur couper la retraite, et passe le Tech à la nage sans armes. A peine est-il caché derrière les roseaux, qu'il fait fuir trois Espagnols; il les suit, atteint le dernier, le prend aux cheveux, le désarme et lui plonge la baïonnette dans le corps, décharge le fusil qu'il venoit de prendre sur le second, et assomme le dernier à coup de crosse. Une telle action mérite d'être récompensée. Ce brave soldat de la liberté se nomme Baudrier, du 28<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Hier encore, quatre compagnies de grenadiers et quelques hussards du premier régiment, se sont emparés d'un village où nous avons pris 150 fusils, où il y a eu 16 hommes de tués, et quelques prisonniers dont un émigré. On a trouvé dans la poche d'un colonel ennemi, qui étoit parmi les morts, deux lettres dans lesquelles il avouoit qu'ils ne pourroient pas tenir contre les Français; la protection de Notre-Dame-des-Etoiles, dont il portait l'effigie, ne l'a pas sauvé de l'impétuosité de nos grenadiers. Un drapeau tricolor, surmonté de blanc et d'une flamme espagnole qui leur servoit de signal, a été enlevé dans cette dernière affaire.

Nous vous annonçons que plusieurs Sociétés populaires ayant envoyé des sommes pour les premiers qui entroient dans le retranchement de l'ennemi, il leur a été répondu par l'armée : *Grâce à la représentation nationale nous ne manquons de rien, notre plus belle récompense est le triomphe de la République.* Nous avons assuré tous nos braves soldats, en parcourant les rangs, qu'en veillant à ce que leurs familles soient à l'abri des conspirateurs, la Convention nationale fera régner l'abondance dans leurs foyers. Le premier courrier que nous vous enverrons vous annoncera la défaite des esclaves du tyran d'Espagne, et le triomphe le plus complet de la République dans les Pyrénées. S. et F.

Périssent tous les gouvernemens ennemis de la souveraineté du peuple !

MILHAUD, SOUBRANY.

Adresse de la brigade du général Mirabel envoyée aux Sociétés populaires et montagnardes de la République, en réponse aux dons pécuniaires promis en récompense, par quelques-unes d'elles, aux braves défenseurs de la patrie qui les premiers monteroient à l'assaut d'une redoute ou d'un fort quelconque ou se distingueroient par quelque trait héroïque.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

*Mort aux tyrans ! baïonnettes en avant !  
paix aux peuples !*

« Des récompenses pécuniaires ont été proposées à l'ordre du jour pour le soldat qui le premier monterait à l'assaut d'un fort quel-

conque. En bien, tous les bataillons composant la brigade du général Mirabel, sous les ordres du général divisionnaire Augereau, y renoncent pour leur part. Ils louent la bonne intention des républicains qui ont fait la proposition de ces récompenses patriotiques; ils les rejettent pour eux et les réclament tout au plus pour les veuves, les femmes et les enfants des soldats morts ou mutilés au champ d'honneur. Ils ne demandent pour eux que les fatigues, les périls, les blessures, la mort. Point d'argent dans notre métier ! il le gâte, surtout quand il s'agit de l'honneur, de la préséance pour monter l'assaut, et de crier au haut du fort *vive la République !*

« Périssent ce métal corrupteur ! Tout à l'heure on s'en servait pour assassiner la Convention, tout à l'heure on en fait le prix du plus grand honneur de la guerre... La liberté, l'égalité, la République, la patrie !... en faut-il davantage pour nous faire braver les hasards de la bataille ? Nous ne sommes affamés que de l'amour de la gloire et de la liberté.

« La même ardeur nous anime tous; les vainqueurs de Toulon et de Ville-Affranchie seront vivement secondés par les bataillons des Pyrénées-Occidentales, et par ceux qui ont toujours combattu avec honneur dans cette armée.

« Ils déclarent qu'ils ne manquent de rien, et que la République a sans cesse les yeux ouverts sur leurs besoins. »

(Suit une foule immense de signatures.)

P.c.c. : SOUBRANY.

(Applaudissements.)

BARERE : Si toutes les armées de la République sont solidaires de gloire, si leurs vœux sont communs, si leurs efforts ne tendent qu'au même but, nous devons publier cette belle réponse et l'adresser à toutes les armées; elle doit être proclamée sous la tente du soldat et du général; elle doit être lue par les représentants du peuple envoyés près les armées.

Il est d'autres succès plus importants et qui arrêtent encore nos regards du côté du Midi : la prise d'Onelle ne fut que le prélude. L'Italie, faible dans sa neutralité, despotisée ou aristocratique dans ses gouvernements, impuissante dans ses convulsions, haineuse et intolérante dans ses prêtres, l'Italie revoit enfin sur son sol jadis libre des enfants égaux d'une République qui va venger les outrages que lui ont faits quelques tyranneaux. Celui de Turin tremble et tourne ses projets d'émigration vers le duché de Milan. L'armée française y donne constamment l'exemple de la moralité républicaine et du courage français. J'affaiblirais par mes récits des nouvelles écrites par les représentants du peuple; je vais les lire (1).

## ARMÉE D'ITALIE

*Lettre des représentants du peuple  
Saliceti, Ricord et Robespierre jeune*

Lorsque nous vous parlons de l'armée d'Italie, nous vous parlons d'une armée de héros, de républicains vertueux, qui étonnent l'Italie par sa bravoure, et qui donnent de la nation fran-

(1) P.V., XXXVI, 201-207.

(1) Mon., XX, 334.

caise l'idée sublime que les peuples doivent en concevoir. Les défenseurs de la patrie sont tous révolutionnaires, et ils connoissent les moyens de révolutionner. Ils savent que les républicains sont noircis aux yeux des peuples aveugles, qu'il faut les détromper : il semble que tous les soldats de la patrie soient à l'instant devenus philosophes; ils se servent de leur raison pour respecter les usages que la raison a pros crits; ils se contentent de plaindre les hommes ignorans, qui sont les dupes des imposteurs; ils n'attaquent point les préjugés de vive force : le froc et la guimpe, jadis si ridicules en France, et maintenant anéantis, se présentent avec sécurité devant les bataillons victorieux. On nous avoit peints comme des monstres; nous enlevons l'admiration des habitans. La mère qui fuyoit avec son nourrisson à travers les roches, pour le dérober aux mangeurs d'enfans, revient au milieu de sa famille, et proclame les vertus des Français; la lumière perce comme un torrent; les crimes du despotisme sont dévoilés; la vérité succède à l'imposture; les républicains ont forcé la barrière qui s'opposoit à son passage; des actes éclatans de raison, de magnanimité, de vertus, détruisent en un jour les calomnies de quatre années.

Après s'être rendue maîtresse d'Oneille et de Loano, l'armée républicaine est entrée le 28 dans la ville d'Orméa, située sur le Tanaro, défendue par un fort, dans lequel nous avons trouvé quelques pièces de canon, 2 à 3,000 fusils, des munitions de guerre. Nous joignons l'inventaire d'une partie de ce que nous avons trouvé ici. Cette ville nous ouvre la porte du Piémont : elle est distante de Turin de 25 lieues. Ici commence un des grands chemins de cette capitale de la tyrannie.

Nous avons mis sous la main de la République une superbe manufacture de draps, des magasins, d'excellents bleds de Lombardie.

Cette conquête a coûté cher à l'ennemi; il est en déroute complète; il a perdu, dans les différentes affaires qui ont eu lieu sur les hauteurs qui dominent le Tanaro, 4 à 500 hommes tant tués, prisonniers, que déserteurs, la plupart Autrichiens, et deux pièces de canon de campagne qui défendoient le Ponte-de-Nava. Nous n'avons à regretter que 3 hommes tués, dont un officier et 9 blessés, la crainte d'exagérer nos avantages nous a fait rester au-dessous de la vérité : nous avons rencontré quelques émigrés de Toulon qui ont subi le châ timent dû à leur crime.

ROBESPIERRE, SALICETTI.

#### *Lettre du général en chef provisoire*

D'après les lettres du 29 germinal, du général Masséna, commandant la division d'Oneille, adressées au général en chef de l'armée, le 27, nos braves frères d'armes ont chassé l'ennemi des hauteurs d'Orméa et de Ponte-de-Nava : en vain occupoit-il des postes qui eussent été inexpugnables entre les mains des républicains; leur résistance n'a servi qu'à leur faire perdre une centaine d'esclaves qui ont mordu la poussière en voulant défendre le *Ponte-de-Nava sur le Tanaro*, dans une position redoutable, soutenue par 1,500 Autrichiens. L'ardeur des sans-

culottes ne leur a pas laissé le temps de tirer même le canon qu'ils avoient placé pour la défendre. Rien n'a résisté à la bravoure française, et, le 29 juin au matin, nous sommes entrés dans Orméa, d'où l'épouvante avoit déjà chassé et dispersé dans les montagnes les lâches suppôts du despotisme. Nous n'avons eu que quatre blessés et un officier tué.

Le fort d'Orméa, quoique très avantageusement situé, s'est rendu à la première sommation. Nous avons fait 400 prisonniers ou déserteurs, presque tous Autrichiens, composés de l'élite de leurs troupes.

La conduite des nôtres, en tout dignes de vrais républicains, a étonné les habitans d'Orméa, auxquels on avoit peint les Français régénérés comme des anthropophages, la tranquillité n'a pas été troublée un instant, et le calme règne dans cette ville; heureux effets des vertus républicaines.

Un trompette a été envoyé, dans la nuit du 28 au 29, à Garesio, sommer cette ville, distante d'Orméa de 3 lieues; elle a sur-le-champ ouvert ses portes.

On a trouvé à Orméa 6,000 hémines de bled, des farines pour le service journalier de la troupe, beaucoup de riz et une superbe manufacture de draps, qui en peut fournir à l'armée dans le moment une grande quantité de blanc, de bleu, et quelques pièces de rouge.

Il s'y est trouvé en munitions de guerre mille fusils de calibre, un grand nombre de fusils de chasse, 40 barils de poudre, 100,000 cartouches, dix pièces de bronze fondue sous Louis XIV; des pèles, pioches, outils de mineurs en quantité, et différens effets d'armement et d'approvisionnement. On compte trouver beaucoup plus de choses à Garesio.

Il est arrivé aujourd'hui à Nice 71 prisonniers de guerre et 116 déserteurs, presque tous Autrichiens, venant d'Orméa; les troupes auxiliaires, lassées de servir la cause des tyrans, expriment toute la satisfaction qu'elles éprouvent de se trouver sur la terre de la liberté.

Il y eut une fusillade entre les ennemis et nos éclaireurs au Moulinet; quelques-uns de ces derniers s'étant laissés emporter à leur courage ordinaire, nous avons eu dans cette affaire un homme tué, 4 blessés dont un officier, et un autre fait prisonnier.

Le général en chef prov. de l'armée d'Italie.

DUMAS (1).

[*Robespierre jeune à son frère; Orméa, 29 germ. II.*]

Plus nous avançons en pays ennemi, plus nous sommes convaincus qu'un des grands moyens de contre-révolution employés par ces hommes perfides dont plusieurs sont tombés sous le glaive de la loi, étoit les outrages et les violences faits au culte. Partout nous avons été précédés par la terreur : les émigrés avoient persuadé que nous égorgions, violions et mangions les enfans, que nous détruisions la religion. Cette dernière calomnie produisoit les plus tristes effets : une population de 40,000 âmes de la vallée d'Oneille avoit pris la fuite; on n'y rencontra ni femmes, ni enfans, ni

(1) P.V., XXXVI, 207.

vieillards. Une si énorme émigration nous aurait opposé de grands obstacles, si nous n'étions parvenus à les dissoudre par l'accueil fait aux misérables habitans des campagnes, en proie à la plus affreuse ignorance.

Les défenseurs de la patrie se sont parfaitement conduits; ils n'ont touché à aucune image dans un pays où le pinceau de la superstition a couvert toutes les murailles.

Vous voyez, Citoyens, avec quelle rapidité l'armée d'Italie a justifié de nouveau le décret de bien mériter de la patrie.

Voici le décret que nous vous proposons sur l'armée des Alpes, sur celles des Pyrénées, sur le brave soldat du 28<sup>e</sup> régiment, sur les lâches muscadins qui ne reprennent pas le poste honorable où la patrie les a placés (1).

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport [de BARÈRE], au nom du Comité de salut public, décrète :

**Art. I.** — L'adresse envoyée par l'armée des Pyrénées-Orientales aux Sociétés populaires, en réponse aux récompenses promises aux défenseurs de la patrie qui les premiers monteront à l'assaut d'une redoute ou d'un fort, sera imprimée et adressée sans délai aux représentans du peuple près les armées; elle sera lue dans le camp et distribuée aux soldats de la République.

**Art. II.** — Il sera fait dans le procès-verbal de la Convention, une mention honorable des services rendus à la République par le général Dagobert.

**Art. III.** — Toutes les autres dépêches venues des armées d'Italie, des Pyrénées-Orientales et des Ardennes, seront insérées dans le bulletin.

**Art. IV.** — Baudrier, soldat du vingt-huitième régiment d'infanterie, sera promu au grade d'officier » (2).

## 63

Le rapporteur [BARÈRE] continue.

Arrêté des représentans du peuple députés par la Convention nationale près les armées d'Italie.

« Considérant que des citoyens compris dans la levée de 18 à 25 ans, ne rougissent pas d'abandonner le poste honorable où la patrie les appelle: qu'une telle conduite prouveroit que ces citoyens trouvent des complices de leur désertion dans leurs familles ou dans les autorités constituées dans le territoire desquelles ils

trouvent un asyle; que la lâcheté est le caractère d'un royaliste, arrêtent :

**Art. I.** — Que tout citoyen de 18 à 25 ans, qui se trouve dans l'arrondissement de l'armée d'Italie ci-après désigné, et ne rejoindroit point cette armée dans le délai d'un jour par 5 lieues à compter du jour de la publication du présent dans chaque district, sera réputé lâche, et par conséquent royaliste, et puni conformément aux lois.

**Art. II.** — Tout citoyen qui devra rejoindre se fera délivrer une route par les commissaires des guerres, et à défaut par les municipalités.

**Art. III.** — Les membres des municipalités et des comités de surveillance, dans le ressort desquels se trouvera un citoyen de 18 à 25 ans, sont tenus, après le délai ci-dessus prescrit, de le faire arrêter comme traître à la patrie.

**Art. IV.** — Les parens ou autres qui donneroient asyle ou emploieroient un citoyen que la loi appelle à la défense de la patrie, seront arrêtés et poursuivis comme ennemis de la révolution.

**Art. V.** — N'entendent comprendre dans cet arrêté les citoyens de 18 à 25 ans, qui seroient exceptés par la loi à raison de leur profession ou état, ou qui auroient des autorisations des représentans du peuple, non plus que ceux qui auroient été réformés, ou dont les infirmités et l'incapacité de service seroient constatées par un certificat de médecin des hôpitaux militaires, dans les lieux où il s'en trouve, et dans les autres lieux, par les officiers de santé; ledit certificat visé par les officiers municipaux sous leur responsabilité.

**Art. VI.** — Chargent les comités de surveillance de veiller à ce qu'il ne s'introduise aucune faute dans la délivrance de ces certificats, et de leur dénoncer toute malveillance, faveur ou prédilection.

**Art. VII.** — Chargent les agens nationaux des districts de notifier le présent arrêté aux communes et comités de surveillance de leur arrondissement, et d'en certifier les représentans du peuple.

Etat des départemens compris dans l'arrondissement de l'armée d'Italie, pour fournir à cette armée la réquisition de 18 à 25 ans, d'après l'instruction annexée à la loi du 23 août dernier (vieux style).

Basses-Alpes.	Hérault
Var.	Aveyron.
Bouches-du-Rhône.	Corrèze.
Vaucluse.	Tarn.
Gard.	Corse.

Nice, ce 5 germinal, l'an second de la République française une et indivisible.

Robespierre jeune, Ricord, Saliceti.

La Convention consacre cet arrêté en ces termes :

« La Convention nationale, considérant que la discipline est la force des armées, et que tout soldat qui quitte son poste, ne mérite plus d'être compté parmi les défenseurs de la République, approuve l'arrêté pris, le 5 germinal, par les représentans du peuple près l'armée d'Italie, et décrète qu'il sera exécuté dans l'arrondissement de chacune des armées de la République: il sera imprimé pour être en-

(1) *Débats*, n° 588, p. 147. Pour les 2 autres décrets annoncés voir ci-après n° 63 et n° 49 du 11 flor.

(2) P.V., XXXVI, 208. Minute de la main de Barère (C 301, pl. 1068, p. 32). Décret n° 8975. Reproduit dans B<sup>in</sup>, 9 flor. (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> suppl<sup>ts</sup>). Extraits dans M.U., XXXIX, 155; C. *Univ.*, 10, 11, 13 flor.; *Ann. Rép. Fr.*, n° 151; *Rép.*, n°s 130, 131; S. *Culottes*, n°s 438, 439; *Débats*, n°s 586, p. 123; 587, p. 136; 588, p. 141-146; J. *Mont.*, n° 168, 170; *Feuille Rép.*, n°s 300, 301; J. *Paris*, n°s 484, 485; *Ann. patr.*, n° 483; J. *Perlet*, n° 585; *Mess. soir*, n° 619; J. *Sablier*, n° 1287; J. *Lois*, n°s 578, 579; *Audit. nat.*, n° 583. Rapport sur les nouvelles des armées fait au C. de S.P. par Barère. Broch. in 8°, 16 p., imprimé par ordre de la Conv. (AD XVIII C 304).